

Pénurie

Evaluations

ANALYSE FAPEO

Devoirs

Partenariats

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

COMMENT ÉVALUE-T-ON NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF ?

Jessica MATHY

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Avenue du Onze Novembre, 57

1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

RÉSUMÉ

Les élèves sont constamment évalués de manière formative ou certificative, les enseignants accueillent les visites de l'Inspection et les directions appliquent les missions transmises par leur pouvoir organisateur. Mais qui évalue l'ensemble des politiques éducatives et comment ? Objectifs fixés, mesure des progrès, pilotage de l'ensemble : nous proposons un condensé des procédures d'évaluation et de la gouvernance du système éducatif.

Une analyse qui tente de décrypter et d'apporter des réponses accessibles à quelques questions : Qui fixe les objectifs à atteindre ? Quels sont les outils et structures mis en place ? Qui décide des changements à apporter ? Les écoles ont-elles une autonomie d'action ? Les parents peuvent-ils contribuer au changement au niveau local ?

MOTS-CLEFS

Système éducatif, évaluation, évaluations internes, évaluations externes, indicateurs, tests standardisés, CEB, CE1D, TESS, PISA, TABOR, COPI, pilotage, compétences.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Fixer des objectifs	3
Le choix d'indicateurs.....	3
Mesurer l'évolution.....	4
Les outils d'évaluation propres à l'école	4
Les évaluations externes.....	5
Les évaluations externes certificatives.....	5
Les évaluations externes non certificatives.....	6
Les évaluations internationales	6
Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS)	6
European Survey on Language Competences (ESLC)	7
Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)	7
Piloter	8
Le rôle de la Commission de pilotage	9
Cohérence du système et réformes pédagogiques.....	9
Un pouvoir limité	10
Le TABOR, outil de pilotage local.....	10
Une cartographie de l'école.....	11
Un outil confidentiel ?!	11
Conclusion.....	12
Bibliographie	13

INTRODUCTION

L'Enseignement est une nébuleuse constituée d'une multitude de programmes, de décrets, de textes administratifs, de décisions politiques, mais aussi d'acteurs de terrain et de projets d'école, formant un tout, que l'on appelle le système éducatif. Dans notre contexte d'enseignement public, la plupart des orientations du système vient d'en haut, des pouvoirs publics. En matière d'enseignement, c'est actuellement la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet, qui gère cette compétence au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). La Ministre et son cabinet ministériel définissent les nouvelles dispositions en matière d'enseignement et c'est ensuite l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS), dépendant du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui transpose ces politiques dans les écoles au travers de circulaires, notamment.

Qu'entend-t-on dès lors par évaluation lorsque l'on parle de politiques publiques, telles que les politiques éducatives ? « L'évaluation consiste en l'analyse - en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de cohérence, de durabilité et de viabilité - des politiques, des programmes, des projets ou des fonctions, menée en vue d'améliorer la qualité des décisions, de mieux affecter les ressources et de rendre compte au citoyen»¹. Cette évaluation, de par le caractère public de son objet, suppose une approche collaborative et participative avec toutes les parties prenantes (mandataires, bénéficiaires, évaluateurs, etc).

Evaluer une politique éducative permet donc de savoir si l'on a atteint les objectifs fixés par le politique, par exemple en termes de réussite scolaire ou de réduction des inégalités, de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir, et, au besoin, d'orienter les actions pour atteindre les buts fixés. Evaluer, c'est donc analyser, interpréter et corriger.

FIXER DES OBJECTIFS

Evaluer, c'est fixer des objectifs mesurables à atteindre dans un délai donné. En partant de standards préalablement déterminés, on dresse une série d'indicateurs qui donnent des informations sur l'évolution du système et permettent de comparer la situation vécue à la situation souhaitée.

Le choix d'indicateurs

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les Indicateurs de l'Enseignement, publiés chaque année par l'AGERS, qui mettent en lumière les caractéristiques de notre système scolaire. Ces indicateurs correspondent à des données statistiques récoltées auprès du Service général du Pilotage, du Service des Statistiques, mais aussi du Ministère des Affaires économiques, du

¹ Société Wallonne de l'Evaluation et de la Prospective, *Charte de la SWEP*, 2006.

Bureau fédéral du Plan ou encore de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Entre autres constats dressés, citons pour l'année 2012 : des taux de redoublement inquiétants en secondaire, principalement dans le 1^{er} degré, un renforcement de la ségrégation économique (lien entre redoublement et statut socio-économique des élèves) et de la ségrégation des publics (les élèves qui changent d'école en secondaire choisissent en moyenne une école à indice socio-économique plus faible), une discrimination sur la base du genre concernant le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire (les garçons sont plus touchés que les filles).

Les trente-trois indicateurs choisis présentent « un ensemble d'informations objectives et structurées permettant, compte tenu des données statistiques disponibles, de contribuer efficacement à une réflexion nourrie et cohérente sur notre système éducatif »².

MESURER L'ÉVOLUTION

Certains objectifs sont plus facilement mesurables que d'autres. Par exemple, diminuer le nombre d'élèves maintenus en 3^{ème} maternelle (1 élève sur 20) ou augmenter le nombre d'élèves qui sont diplômés de l'enseignement secondaire (9 élèves sur 10 dans le général et 8 sur 10 dans le qualifiant) sont des objectifs d'autant plus faciles à réaliser qu'aucun pourcentage d'augmentation ou de diminution n'est indiqué. De plus, il faudrait considérer l'ensemble de la population scolaire pour que ces chiffres aient du sens. Dans le cas de l'obtention du taux de certification en 6^{ème} secondaire, ne sont considérés que les élèves inscrits sans prise en compte du taux de décrochage scolaire.

D'autres objectifs sont plus délicats à mesurer : l'amélioration du bien-être à l'école, la citoyenneté active, la lutte contre les discriminations,... Parce qu'il s'agit de sentiments (sentiment de sécurité par exemple) ou d'actions continues (sensibilisation au respect de l'autre), il est parfois difficile de mesurer ces évolutions. D'où cette tendance à s'attacher à ce qui «est « facilement » observable : l'évolution de la population scolaire, le retard scolaire, le taux d'accès à l'enseignement supérieur, l'obtention des certificats,...

Les outils d'évaluation propres à l'école

L'évaluation au sein de l'école s'attache presque exclusivement à évaluer les acquis des élèves.

Le décret « Missions » prévoit deux types d'évaluation : l'évaluation formative « effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage; elle a pour but d'améliorer, de corriger

² Enseignement.be, « Les Indicateurs de l'Enseignement 2012 ».

ou de réajuster le cheminement de l'élève » et les épreuves à caractère sommatif « situées à la fin d'une séquence d'apprentissage et visant à établir le bilan des acquis des élèves »³. L'idée du décret est de favoriser l'évaluation formative et la pédagogie différenciée pour que chaque élève progresse à son rythme. Les épreuves d'évaluation sont quant à elles produites en amont par la Commission des outils d'évaluation⁴, selon les socles de compétences fixés, et communiquées aux établissements scolaires à titre indicatif. Les écoles peuvent s'y référer ou produire leurs propres épreuves, en veillant à ce que leur niveau soit équivalent à celui des épreuves produites par la Commission.

Chaque établissement définit les modalités des évaluations internes dans son règlement des études ou dans le règlement d'ordre intérieur. Dès lors, il apparaît évident que les écoles ne sont pas égales en termes d'évaluation interne selon le choix opéré et le niveau de difficulté des épreuves décidées par les équipes pédagogiques.

Les évaluations externes

Il s'agit de tests identiques pour tous les élèves des différentes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus. Ces tests standardisés, produits par des équipes extérieures aux écoles, servent également d'outils d'évaluation puisqu'ils permettent d'évaluer l'élève et de comparer sa progression au reste du groupe.

Les évaluations externes certificatives

Parmi les évaluations certificatives les plus connues, on retrouve par exemple l'épreuve externe commune obligatoire pour tous les élèves de 6^{ème} année primaire en vue de l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (CEB)⁵.

L'épreuve conduisant à l'obtention du Certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) est le deuxième passage obligé pour les élèves puisque désormais obligatoire pour tous les élèves de 2^{ème} année commune ou complémentaire de l'enseignement secondaire⁶. Cette épreuve porte sur le français et les mathématiques.

Enfin, le test d'enseignement secondaire supérieur (TESS) est organisé, sur décision du pouvoir organisateur, en dernière année de l'enseignement secondaire et porte sur le français et l'histoire. Afin que le niveau de maîtrise obtenu puisse être un indicateur du niveau global des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, le TESS sera rendu obligatoire dès 2015.

³ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Décret « Missions », 1997.

⁴ Cette Commission est composée de huit membres représentant l'enseignement fondamental, huit membres représentant l'enseignement secondaire, trois représentants de l'Inspection et un délégué de l'Administration générale.

⁵ Cette épreuve est également accessible aux élèves de première ou deuxième année différenciée de l'enseignement secondaire ainsi qu'aux élèves de l'enseignement spécialisé.

⁶ Cette épreuve est accessible aux élèves de première année complémentaire ainsi qu'aux élèves de deuxième ou troisième phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Les évaluations externes non certificatives

Ces évaluations organisées par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique visent « à renseigner sur le niveau d'avancement des élèves à des fins de pilotage du système éducatif »⁷.

Les élèves de 2^{ème} et 5^{ème} année du primaire, de 2^{ème} secondaire et de 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} secondaire sont testés sur leurs compétences en lecture, écriture, mathématiques, sciences et langues étrangères. Les élèves ne sont pas sanctionnés suite aux résultats. L'Administration indique clairement que ces évaluations « sont diagnostiques et visent à informer les équipes éducatives des acquis des élèves afin de les aider à adapter leurs stratégies pédagogique et organisationnelle »⁸.

A un niveau macro, les résultats sont compilés et analysés pour déboucher sur la publication annuelle des *Résultats et commentaires et les Pistes didactiques*.

Les évaluations internationales

Plusieurs évaluations sont menées parallèlement, selon des périodicités variables, pour évaluer différents apprentissages.

Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS)

Ce test mené dans 49 pays à travers le monde évalue les compétences en lecture auprès des élèves de 4^{ème} primaire et apporte des données comparatives tous les cinq ans⁹. En 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupait la 32^{ème} place du classement, légèrement au-dessus de la moyenne.

« L'étude vise non seulement à mesurer le niveau de compétence des élèves en lecture, mais aussi à appréhender de la manière la plus fine et la plus complète possible les éléments de contexte - culturels, socioéconomiques, pédagogiques, familiaux et individuels - qui peuvent rendre compte des différences de performance observées entre pays et à l'intérieur des pays, et qui constituent autant de leviers potentiels pour améliorer les compétences des élèves »¹⁰. En 2006, notre Fédération se situait dans la moyenne internationale, mais « se classait sensiblement en dessous de la moyenne quand on comparait sa performance à celle du sous-ensemble des pays de référence »¹¹.

La comparaison avec d'autres pays a permis de mettre en évidence certaines particularités de notre système : trop faible proportion d'élèves qui bénéficient de remédiation en lecture à l'école (8% sur les 17% d'élèves qui en auraient besoin), trop peu d'interventions de

⁷ Enseignement.be, « Les outils d'évaluation ».

⁸ Enseignement.be, « Les évaluations externes non-certificatives. Introduction ».

⁹ IEA, « PIRLS 2011. International Results in Reading », 2012.

¹⁰ LAFONTAINE A., HINDRYCKX G., « PIRLS 2011 », Université de Liège.

¹¹ *Idem*.

spécialistes au sein des classes, conseil aux parents de faire appel à une aide spécialisée externe, manque de matériel, de locaux, de livres, etc.

Cette évaluation s'inscrit dans une série d'études¹² pilotées par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement - IEA*) en vue « de gagner une compréhension plus en profondeur des effets des mesures et pratiques dans les systèmes d'éducation »¹³.

European Survey on Language Competences (ESLC)

L'Enquête Européenne sur les Compétences Linguistiques est une initiative de la Commission européenne, dont l'objectif est de « fournir aux pays participants des données comparables sur les compétences en langue étrangère et les bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement des langues [...] et un indicateur pour mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration de l'apprentissage des langues étrangères »¹⁴.

Le test a été mené dans 14 pays (16 systèmes éducatifs) auprès de 54.000 élèves de 4^{ème} secondaire, soumis à un test d'orientation préalable pour que le test final corresponde à leur niveau. Le but était d'évaluer leurs compétences en compréhension à la lecture, en compréhension à l'audition et en expression écrite. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 2.710 élèves provenant de 112 écoles ont été testés en anglais et en allemand (45 à 50% des élèves ont atteint le niveau attendu)¹⁵.

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

L'enquête PISA, évalue tous les trois ans les compétences en lecture, mathématiques ou sciences des élèves de 15 ans des pays membres de l'OCDE. L'évolution des élèves dans une matière se fait donc tous les 9 ans. Pour la lecture, les résultats de l'enquête datant de 2009 ont par exemple montré une amélioration de 24 points par rapport à l'an 2000, plaçant les élèves dans la moyenne de l'OCDE¹⁶. L'enquête PISA fournit donc aux pays participants des estimations nationales de la performance de leurs élèves. L'analyse de ces résultats doit être opérée en tenant compte des spécificités socio-politiques locales telles que l'autonomie des acteurs, les mécanismes de prises de décision, la culture de la négociation, le poids des syndicats, les instruments d'évaluation des politiques publiques, la politisation des instances éducatives, la décentralisation des pouvoirs locaux, etc.

L'influence de PISA en Fédération Wallonie-Bruxelles

« PISA est un instrument de mesure géré par une organisation intergouvernementale, l'OCDE. Il est principalement utilisé pour standardiser et comparer divers systèmes éducatifs [...]. Ce n'est pas un instrument conçu pour fournir des services mais pour évaluer

¹² L'IEA dirige également des études sur la lecture, les mathématiques et sciences, les technologies de l'information, l'éducation à la citoyenneté et la formation des enseignants.

¹³ UNESCO, « Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire ».

¹⁴ Commission européenne, « SurveyLang. A propos de l'enquête ».

¹⁵ Commission européenne, First European Survey on Language Competences. Final Report, 2012.

¹⁶ OCDE, « Résultats du PISA 2009 : synthèse », 2010.

la qualité des services fournis et les comparer »¹⁷. Un des objectifs annoncés de PISA est de fournir aux politiques des données objectivées pour les aider à prendre leurs décisions sur base de résultats. L'analyse de Mangez et Cattonar montre toutefois que si les études PISA semblent avoir influencé le contenu des débats et placé certains points à l'agenda, elles n'ont pas conduit à de réels changements politiques en FWB. D'après les auteurs, les données récoltées ont davantage été utilisées à des fins politiques pour justifier certaines décisions que servi d'outil de support aux décisions. Avec pour limite le renforcement de la pression sur le système et de la concurrence entre écoles et réseaux puisque PISA « tend à fonctionner comme un instrument de surveillance, ce qui augmente la pression par les utilisateurs dans une logique de quasi-marché scolaire sur les acteurs du secteur de l'éducation »¹⁸.

Un nouveau test de l'OCDE

Le Test de l'OCDE est un nouvel outil d'évaluation comparative, développé en 2013, qui permettra aux écoles « de comparer les compétences de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences par rapport aux systèmes d'éducation les plus performants du monde. Cet outil apportera également aux professionnels de l'éducation un éclairage sur l'environnement d'apprentissage à l'école, susceptible de nourrir leur réflexion sur les possibilités d'amélioration de l'apprentissage des élèves »¹⁹. Et de préciser que « cette évaluation doit être considérée comme un outil au service de l'amélioration des établissements d'enseignement, et non comme un outil générateur de classements et de palmarès »....

PILOTER

Dans ce d'évaluation comparative de la réussite scolaire des élèves, et, à plus grande échelle, du fonctionnement du système éducatif, les pays s'engagent dans une course à la performance où seuls comptent les résultats et la progression collective. Ainsi, chacun évalue son système en vue de s'améliorer et d'occuper une bonne place dans les classements. « Des procédures d'évaluation des résultats des établissements [...] se construisent, accompagnées de mécanismes de reddition de compte »²⁰. En clair, les responsables politiques définissent des critères objectivables pour mesurer la qualité du système et imposent aux acteurs de rendre compte de leurs pratiques pour prouver qu'ils répondent à leurs obligations. « Ces dispositifs d'*accountability* sont supposés assurer un pilotage d'ensemble du système éducatif, l'orienter vers certaines priorités et en contrôler la qualité »²¹.

¹⁷ MANGEZ E., CATTONAR B., « The status of PISA in the relationship between civil society and the educational sector in French-speaking Belgium », in *Educational Sciences Journal*, n°10, sep-dec 2009, pp.19-20. (traduction libre de l'auteur)

¹⁸ *Ibid.*, p. 23.

¹⁹ OCDE, « L'OCDE développe un nouvel outil au service de l'amélioration des établissements d'enseignement ».

²⁰ MAROY C. (dir.), *L'école à l'épreuve de la performance. Les politiques de régulation par les résultats*, de boeck, 2013.

²¹ *Idem*.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le pilotage est le « dispositif constitué de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 [...], des groupes de travail, des commissions de programmes et des commissions d'outils d'évaluation visant à mettre en œuvre les objectifs généraux et particuliers [...] »²². S'ils sont un outil de pilotage à part entière, les indicateurs « ne constituent qu'un des éléments révélateurs du fonctionnement du système éducatif. D'autres outils, entre autres les évaluations externes et le rapport du service général d'inspection, viennent en appui au pilotage »²³.

Le rôle de la Commission de pilotage

Créée en 2002, la Commission de pilotage (COPI) est composée de 25 membres, représentant les divers acteurs institutionnels du monde de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les organisations de parents d'élèves²⁴. La FAPEO participe ainsi aux travaux de la COPI à raison d'une réunion par mois.

Cet organe administratif pluriel, composé de représentants politiques, de syndicats, d'académiques et de technocrates dont l'expertise est reconnue, s'attache à « poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif » et « proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue d'améliorer le fonctionnement du système éducatif »²⁵.

Cohérence du système et réformes pédagogiques

Sa première mission est d'assurer la coordination et le suivi de la cohérence du système éducatif. Pour ce faire, les membres de la COPI révisent les compétences et savoirs attendus des élèves traduits dans les référentiels, statuent sur les demandes d'agrément des manuels scolaires, ou encore proposent des orientations concernant les formations en cours de carrière.

Dans le cadre de sa seconde mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques, la COPI informe le Gouvernement « sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles. Elle formule notamment des propositions ou des avis »²⁶. Concrètement, la Commission a déjà, entre autres, remis un avis

²² Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Décret « Missions », 1997.

²³ Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, *Indicateurs de l'Enseignement 2012*, p.5.

²⁴ La Commission de pilotage est présidée par l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique et est composée des 3 inspecteurs généraux de l'enseignement, de 7 experts en pédagogie représentant les universités et les hautes écoles, du représentant de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de 8 représentants des différentes fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement, de 3 représentants des organisations syndicales et de 2 représentants des organisations de parents d'élèves.

²⁵ Commission de pilotage, *Rapport annuel 2012*, p. 12.

²⁶ *Ibid.*, p. 8.

et formulé des recommandations sur les résultats au CEB dans le 1er degré différencié, a rédigé un rapport sur l'évaluation du décret « Inscriptions » et sur le décret « Encadrement différencié », s'est prononcée sur les « bassins de vie »... Une de ses prochaines activités sera d'analyser les résultats au test du CE1D, maintenant qu'il est organisé dans toutes les écoles secondaires.

Un pouvoir limité

Toutefois, le rôle de la COPI est avant tout informatif : le Gouvernement reçoit les avis et propositions mais n'est pas tenu de suivre les recommandations formulées. Notre système éducatif dépendant davantage du pouvoir politique qu'administratif (même si les liens entre les deux sont souvent ténus), des facteurs extérieurs interviennent (respect d'accords antérieurs, négociation en coalition, enjeu électoral, ...) et impactent les prises de décision, marginalisant le vrai pouvoir d'un organe de pilotage administratif pluriel, composé de représentants politiques, de syndicats, d'académiques et de technocrates dont l'expertise est reconnue.

Le TABOR, outil de pilotage local

Ce tableau de bord s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de renforcer le suivi des établissements « dont les résultats sont trop éloignés des objectifs fixés en évaluant régulièrement l'efficacité de l'ensemble des mesures prises par ces établissements au moyen de tableaux de bord et d'indicateurs externes et internes »²⁷.

Distribué à tous les chefs d'établissement du fondamental, depuis 2011, et du secondaire, depuis 2013, ce document unique compile un ensemble d'informations propres à l'école. Par exemple, pour le secondaire :

- Personnel enseignant : nombre d'Equivalent Temps Plein, âge moyen, ancienneté moyenne, taux de nouveaux enseignants, stabilité des équipes à court et moyen-terme, proportion hommes-femmes, répartition par niveau et section, etc.
- Structure de l'établissement : nombre d'élèves par forme et degré.
- Profil des élèves : indice socio-économique moyen et par année d'études, proportion filles-garçons et effectif par sexe et année d'études, proportion d'élèves libres, de primo-arrivants et de plus de 18 ans, etc.
- Taux de redoublements (scolarisé, généré, accueilli), et d'élèves en retard.
- Taux de certification (CEB²⁸, CE1D, CES2D, CESS) et le nombre et types d'attestations délivrées (AOA, AOB, AOC²⁹), etc.

²⁷ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Déclaration de politique communautaire 2009-2014 ».

²⁸ Pour les élèves en 1^{ère} ou 2^{ème} année différenciée, dans le 1^{er} degré du secondaire.

²⁹ L'attestation d'orientation A (AOA) marque la réussite de l'année ; l'AOB restreint le passage à l'année supérieure vers certaines formes, sections ou orientations d'études ; l'AOC indique que l'année n'a pas été réussie.

- Flux des élèves : entrées dans l'école et sorties du système, passage vers le spécialisé ou les CEFA, changement d'établissement, etc.

Une cartographie de l'école

Le TABOR présente un ensemble d'informations pertinentes qui peuvent aider l'école à se questionner sur ses pratiques et à s'améliorer constamment. L'Administration présente d'ailleurs le TABOR comme un outil de pilotage : « il ne propose pas de réponse explicite à toutes les interrogations au sujet de l'établissement mais autorise un questionnement élargi sur son fonctionnement. Il permet donc de prendre conscience des spécificités de ce dernier et d'orienter les choix éducatifs dans la direction la plus pertinente »³⁰. La direction est donc informée des problématiques rencontrées par l'école, à elle ensuite d'entamer, sur base volontaire, un travail d'équipe pour initier une réflexion sur les pratiques de redoublement, la prise en compte des difficultés d'apprentissage, l'organisation de la remédiation, etc.

La limite du TABOR est que les informations transmises aux directions sont produites à partir des Indicateurs de l'Enseignement de l'année précédente, eux-mêmes basés sur les données de l'année antérieure. En clair, le TABOR 2013 reflète la situation de l'année scolaire 2010-2011. Certains chiffres peuvent donc témoigner d'une réalité dépassée puisque le TABOR a toujours deux ans de retard sur la situation du moment.

Un outil confidentiel ?!

Une concertation avec tous les acteurs éducatifs, au sein du **Conseil participation** par exemple, semblerait pertinente pour réfléchir à des mesures correctives ou additionnelles, mais la **nécessaire transparence de l'outil est loin de faire l'unanimité**. Le pouvoir politique craint une récupération des informations qui tendrait à renforcer la concurrence entre écoles et la logique de marché scolaire que nous connaissons déjà. Mais peut-on limiter l'accès à cet outil de pilotage sous prétexte que « le rendre public, le montrer aux parents, même au Conseil de participation, c'est mettre de la pression sur l'équipe pédagogique»³¹ ? Ce discours vis-à-vis des parents légitimement élus pour représenter l'ensemble des parents de l'école et adopter une position collective dans l'intérêt de tous les élèves reflète une certaine méfiance et ne contribue certainement pas à l'amélioration des relations familles-école.

Pourtant, l'amélioration des pratiques scolaires est une urgence à laquelle tous les acteurs sont confrontés : élèves, enseignants, directions, inspection, politiques, et parents. Et une instance telle que le Conseil de participation qui regroupe tous ces acteurs, en charge notamment « d'étudier et de proposer les actions de soutien et d'accompagnement à

³⁰ Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du système éducatif, « TABOR secondaire. Les clés de lecture », 2012.

³¹ Marie-Dominique Simonet citée dans Le Soir, «Faut-il tout dire aux parents ? », 12 juin 2013.

l'attention des élèves [...]³² », devrait être un lieu de collaboration et de partage d'information, en toute transparence.

CONCLUSION

La culture du management public en matière d'enseignement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est une gestion axée non pas sur l'évaluation structurelle du système, mais sur les résultats des élèves. La réussite de certains conforte le politique dans le choix et la justification de certaines orientations ou réformes alors que l'échec d'autres fait trop peu l'objet d'une révision en profondeur des politiques éducatives. Certes, des projets-pilotes de lutte contre l'échec scolaire existent, mais ils sont portés par des équipes volontaires, dans les écoles qui répondent aux appels à projets, des écoles qui ont du temps, des ressources et de l'énergie pour opérer par elles-mêmes un tournant qui devrait être commun à toutes les écoles en FWB, au-delà de toute autre priorité.

Loin d'être orienté en amont, notre système fait largement confiance aux équipes éducatives pour opérer d'elles-mêmes le changement sur le terrain. Chaque école reçoit un tableau de bord reprenant les données qui lui sont propres et connaît les résultats des évaluations externes. Aux équipes pédagogiques de décider du suivi et des changements à opérer en aval. Cette démarche fait peser un poids important sur les épaules des équipes éducatives, pas toujours informées des réalités dans lesquelles elles s'inscrivent et rarement conscientes des grands enjeux et des performances globales auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles et notre enseignement sont confrontés.

Le travail d'auto-évaluation a pour mérite de renforcer l'autonomie des écoles, qui peuvent ainsi adopter des mesures propres à leur contexte local, mais il reste difficile de s'inscrire dans une vision globale du système avec pour objectif une mise à niveau plutôt qu'un renforcement du fossé entre les écoles qui connaissent de bons résultats et écoles qui peinent à amener leurs élèves sur la voie de la réussite scolaire.

La volonté toutefois de réunir les différents acteurs de l'Enseignement autour de la table pour discuter des difficultés et proposer des pistes d'amélioration, comme c'est le cas à la Commission de pilotage, témoigne d'une volonté d'évolution de notre système éducatif. Mais la concertation est peu utile si l'on n'aborde les questions de fond, celles qui touchent au cœur du système et exigent des réponses d'envergure, au-delà des « mesurettes » destinées à calmer les esprits et à ne froisser personne...

³² Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Décret « Missions », 1997.

BIBLIOGRAPHIE

Commission de pilotage, *Rapport annuel 2012*, p. 12.

http://www.enseignement.be/download.php?do_id=9780&do_check=

Commission européenne, « SurveyLang. A propos de l'enquête »,
<http://ec.europa.eu/languages/eslc/fr/about-surveylang/about-the-survey.html>

Commission européenne, *First European Survey on Language Competences. Final Report*, 2012.
http://ec.europa.eu/languages/eslc/docs/en/final-report-escl_en.pdf

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Déclaration de politique communautaire 2009-2014 »,
http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/fileadmin/sites/portail/upload/portail_super_editor/Docs/declaration_politique_communautaire.pdf

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » (dit décret « Missions »), 1997,
http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_004.pdf

Enseignement.be, « Les Indicateurs de l'Enseignement 2012 »,
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26723>

Enseignement.be, « Les évaluations externes non-certificatives. Introduction »,
<http://www.enseignement.be/index.php?page=25162>

Enseignement.be, « Les outils d'évaluation »,
<http://www.enseignement.be/index.php?page=24345&navi=3312>

IEA, « PIRLS 2011 International Results in Reading », 2012,
http://timssandpirls.bc.edu/pirls2011/downloads/P11_IR_FullBook.pdf

LAFONTAINE A., HINDRYCKX G., « PIRLS 2011 », Université de Liège,
http://www.enseignement.be/download.php?do_id=9099&do_check=

Le Soir, « Faut-il tout dire aux parents ? », 12 juin 2013,
<http://blog.lesoir.be/salledesprofs/2013/06/12/faut-il-tout-dire-aux-parents/>

MANGEZ E., CATTONAR B., « The status of PISA in the relationship between civil society and the educational sector in French-speaking Belgium », in *Educational Sciences Journal*, n°10, sep-dec 2009, pp. 19-20. (traduction libre de l'auteur)

MAROY C. (dir.), *L'école à l'épreuve de la performance. Les politiques de régulation par les résultats*, de boeck, 2013.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du système éducatif, *Indicateurs de l'Enseignement 2012*, p.5,

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26723>

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du système éducatif, « TABOR secondaire. Les clés de lecture », 2012.

OCDE, « L'OCDE développe un nouvel outil au service de l'amélioration des établissements d'enseignement »,

<http://www.oecd.org/fr/presse/locde-developpe-un-nouvel-outil-au-service-de-lamelioration-des-etablissements-denseignement.htm>

OCDE, « Résultats du PISA 2009 : synthèse », 2010.

<http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/46752663.pdf>

Société Wallonne de l'Evaluation et de la Prospective, *Charte de la SWEP*, 2006,

<http://www.uclouvain.be/certificat-evaluation.html>

UNESCO, « Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire »,

<http://ngo-db.unesco.org/r/or/fr/1100015882>